

Opération tranquillité habitation

La police municipale assure un service de surveillance des appartements et maisons durant votre absence prolongée.

Pour en bénéficier, il vous suffit de prévenir le service municipal.

Tranquillité vacances : partir l'esprit serein

La police municipale a mis en place un service de rondes tous les jours et de façon aléatoire.

Votre document devra parvenir soit par mail, soit à la police municipale au moins 48h avant la date de départ.

- Les services vous contactent pour valider avec vous les éléments de la demande, l'adresse précise, la période d'absence, etc.
- A votre retour il vous sera remis un compte-rendu des passages.
- En cas de retour anticipé ou de déclenchement intempestif d'alarme, penser à prévenir les services concernés.



Demande en ligne

[Accéder au formulaire tranquillité vacances.](#)

CONTACT



DÉMARCHES

Police municipale d'Uzès

1 place Albert 1er
30700 Uzès

 0466034840

 [Courriel](#)

 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : 04 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)